



Audition d'HES par Erwann Binet, rapporteur pour la Commission des lois du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe • Jeudi 29 novembre 2012

● **Denis Quinqueton, président d'HES :** Monsieur le Rapporteur, Mesdames, Messieurs les députés. Depuis de nombreuses années, des militants associatifs, des responsables politiques et syndicaux, des citoyennes et des citoyens se mobilisent pour défendre les droits des lesbiennes, des gays, des bis et des trans (LGBT). Créée en 1983, HES s'inscrit dans ce combat pour l'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations.

Hier, nous participions avec tant d'autres à l'élaboration du pacte civil de solidarité qui donna lieu à l'un des débats les plus rocambolesques de l'histoire récente de notre République et que plus personne ne conteste aujourd'hui. Hier, nous participions aussi, par exemple, à la pénalisation des discriminations, à la reconnaissance de la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale, à la lutte pour l'égalité des droits dans le domaine professionnel où tant d'éléments de la citoyenneté semblent parfois mis en sourdine.

Aujourd'hui, HES, ce sont des femmes et des hommes, membres ou non du Parti socialiste, quelles que soient leur identité de genre et leur orientation sexuelle, rassemblés dans 18 groupes locaux, qui se réunissent, débattent et combattent ensemble pour l'égalité. Voilà pour une rapide présentation.

Venons-en maintenant au coeur du sujet. Le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe répond à une évolution de notre société.

Les différents projets parentaux, comme les différents projets de vie à deux, qui existent aujourd'hui, qui sont mis en oeuvre ou envisagés justifient que votre commission et votre assemblée soient au travail sur ce sujet. **Ils ne relèvent pas de femmes et d'hommes soudain devenus capricieux, enivrés par les progrès scientifiques ou je ne sais quel relâchement**

des moeurs. Nous n'avons vraiment pas - mais ce n'est pas un scoop - cette vision bétaillère de l'humanité qui conduit à des discours simplistes et dangereux que nous avons largement entendu ces dernières semaines et même hier encore dans cette maison, m'a-t-on dit.

Les valeurs de liberté, d'émancipation et de responsabilité que véhicule notre société démocratique depuis presque 70 ans sans interruption produisent leurs effets. Ces vies partagées entre la volonté de rester des gens comme les autres et l'obligation de s'inventer une liberté pour s'épanouir ont changé. Ce qui se taisait hier et était vécu - ou pas - dans la douleur sociale, parfois au prix d'en mourir, est aujourd'hui assumé et vécu, avec la subtilité et les nuances qui conviennent à chacun.

Comme à d'autres moments de notre histoire, il vous revient de poser le cadre légal d'une évolution qui n'est une surprise que pour celles et ceux qui ne regardent pas la société dans laquelle ils vivent.

Depuis plus de 10 ans, nous nous sommes attaché, je le dis sans malice, à vous faciliter le travail. Nous n'avons pas, collectivement, d'abord demandé. Ou disons pas seulement. Nous avons réfléchi, inventé, élaboré des propositions pour ces nouveaux modes d'être un couple et de devenir parent. Nous avons fait notre travail de citoyen. **Ce qui nous a frappé, dans nos entourages, dans nos associations, c'est que l'esprit de responsabilité est au coeur de ces nouveaux chemins qui permettent aux femmes et aux hommes de répondre à ce besoin qui nourrit le sens de la vie de chacun :** le besoin de transmettre, de transmettre des valeurs, de passer symboliquement un témoin à une génération qui vient. C'est dire si le procès public en lubricité, en perversité qui nous est infligé chaque jour est injuste, violent et, parfois, douloureux. J'y reviendrai d'un mot.

Le cadre proposé par le gouvernement n'est pas complet, nous l'avons dit. Il y manque l'ouverture de la procréation médicalement assistée, aujourd'hui légale pour les couples hétérosexuels infertiles. Je ne m'étends pas, d'autres sans doute le feront mieux que moi. Il y manque la création de la notion de «parent social», cet autre adulte qui intervient aujourd'hui si souvent dans la vie d'un enfant, dans son environnement affectif et éducatif, que ce soit dans le cadre d'une famille recomposée ou dans le cadre des familles homoparentales. Je ne m'étends pas non plus, d'autres le feront mieux que moi.

Un point, si vous le permettez, **sur la situation des familles homoparentales séparées.** Cette question n'est qu'apparemment absurde. Car le temps de réaction du législateur français étant ce qu'il est - n'y voyez nul reproche - des familles se sont construites et, parfois, les adultes se sont séparés. Dans un pays où, à l'heure actuelle, un mariage sur trois se termine par un divorce, vous m'accorderez que ça n'est pas extraordinaire. Mais les liens créés avec les enfants ont été bien réels. Parfois, l'ingéniosité et l'esprit de responsabilité de ces parents leur a permis de maintenir ces liens entre avec les enfants, malgré leur séparation. Partant de cette expérience, ne peut-on pas prévoir des dispositions transitoires qui permettraient à des parents séparés pouvant prouver que leur couple a bien eu une réalité et en se fondant sur leur commun accord déclaré, une reconnaissance de parenté si l'enfant n'a qu'un parent ou le statut de parent social si l'enfant a déjà deux parents ? Il s'agirait de dispositions particulièrement respectueuses de la stabilité de l'environnement affectif et éducatif des enfants.

Je voudrais maintenant parler de **l'adoption hors mariage. Cette question est posée par ce débat et pas seulement pour les familles homoparentales.** Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants naissent alors



que leurs parents ne sont pas mariés. Du coup, on ne voit pas très bien pourquoi le mariage est cet incontournable viatique pour un couple demandant un agrément d'adoption, sauf à considérer ces parents d'aujourd'hui comme de parfaits irresponsables ou de dangereux apprentis sorciers. Remarquez qu'au train où vont les déclarations tout semble possible. Mais sérieusement, ce constat nous a inspiré la deuxième proposition. **Pourquoi ne pas imaginer de caler les critères permettant de demander un agrément d'adoption sur ceux permettant de demander à bénéficier d'une aide médicale à la procréation.** Cette dernière est ouverte aux couples mariés ou aux couples stables. Dans la société française d'aujourd'hui, cela semble un bon critère, **en admettant que dans la catégorie des couples stables on intègre explicitement les couples pacsés et que quand on parle de couples, on parle de tous les couples.**

Et puisque nous parlons du pacs, désormais paré de toutes les vertus, lui qui devait hier ne nous apporter que le vice et la désolation, le temps est peut-être venu de lui ouvrir les portes de la mairie en y transférant son lieu de signature.

Voilà les trois premières propositions que nous voulions ajouter à la contribution plus générale que nous vous avons fait parvenir, monsieur le rapporteur.

Une dernière chose, quelques derniers mots sur le débat comme il va. Certains dans cette affaire défendent une opinion, un dogme, un avis sur la question. Ils sont bien sûr légitimes à le faire. **Admettez, mesdames et messieurs les députés, notre position particulière. Nous défendons non seulement une opinion, née d'une réflexion, mais nous défendons également qui nous sommes dans cette histoire. Nous sommes, moins que quiconque dans un débat théorique et plus que jamais dans un débat humain.** Cela devrait nécessiter des égards, une attention, des précautions. Y compris des précautions de langage. Je ne parle pas d'égards pour chacun en particulier mais pour tous, **pour la société, pour sa cohésion et pour le respect que nous nous devons mutuellement dans une société civilisée.**

● **Laura Leprince, membre du bureau national d'HES :** Monsieur le Rapporteur, Mesdames, Messieurs les députés. HES souhaite faire deux propositions supplémentaires, qui complètent l'étude d'impact que vous avez réalisée. Elles concernent des dispositions concernant les couples dont un des membres a obtenu un changement de sexe à l'état civil.

Je porte au sein de la commission Identité de genre d'HES depuis 2007, les questions de l'état du droit pour les personnes trans et transgenres en France et aussi pour les couples et familles trans-parentales dans lesquelles elles sont ou qu'elles souhaitent former.

En préalable, je me permettrai de dire, car j'y suis bien forcée après ce que vous avez entendu du docteur Bernard Cordier de l'association de la Voix de l'Enfant jeudi dernier, **que les personnes qui effectuent des transitions d'un genre à l'autre ne doivent pas être instrumentalisées dans le débat sur l'ouverture du mariage pour tous les couples.** J'ai entendu dire ici que les personnes trans prouveraient que, puisque elles demandent à la médecine de réparer leur corps, l'horizon indépassable est bien de vivre soit dans un sexe soit dans l'autre. **Bref encore une gymnastique intellectuelle délirante de plus pour essayer de dire que la famille ce doit être un père, une mère, un enfant.**

Ce raisonnement montre que c'est mal connaître ce qu'est la transidentité. Comme vous le savez peut être, le travail, à partir d'aujourd'hui au sénat, et plus tard l'année prochaine, à l'Assemblée va devoir faire avancer le droit pour ces personnes également. Un travail de plus pour l'égalité des droits et la fin de l'indignité et de la marginalisation auquel le droit actuel les destine.

Pour ce qui est du projet de loi qui nous concerne aujourd'hui, **j'attire votre attention sur l'existence de couples en France dont l'un des membres a obtenu un changement d'état civil.** Vous connaissez je pense l'exemple de Chloé Avrillon qui a fait connaître la décision de la cour d'appel de Brest, récemment, qui lui a accordé son changement de sexe à l'état civil, tout en lui permettant de rester mariée à son

épouse. Mais avec l'impossibilité de modifier le livret de famille.

Dans la mesure où les couples de même sexe existeront dans le code civil, nous vous demandons de prévoir une procédure de ré-écriture du livret de famille pour les familles comme celles de Chloé. Il y en a un certain nombre, toutes bloquées pour le moment sans changement d'état civil prononcé pour l'époux ou l'épouse, puisque le mariage de personnes de même sexe n'existe pas encore en droit.

La réponse à cette demande peut être inscrite au travers du décret d'application se référant aux modifications déjà prévues du livret de famille. Mais nous espérons que ce cas de figure sera bien prévu et mentionné au moment du vote.

Enfin, sur le volet de l'adoption, **HES vous demande, comme nous l'avons inscrit à notre liste revendicative depuis 5 ans déjà, que les dossiers d'agrément pour l'adoption n'exigent plus l'extrait complet de l'état civil de ou des parents requérants, mais seulement la copie conforme de l'état civil (dite simple).**

Comme vous le savez, ces extraits complets d'état civil exposent en marge, la décision du changement de sexe de la personne. C'est un document qui porte atteinte au respect de la vie privée (je dirai même intime) et qui n'a pas valeur à mieux évaluer la capacité parentale de la personne. Au contraire, il est aujourd'hui un facteur premier de discrimination. **Si rien n'est fait sur ce point, l'ignorance et la force des préjugés font que l'adoption ne sera jamais accessible à ces couples, qu'ils soient d'ailleurs hétérosexuels à l'état civil ou homosexuels.**

Je vous remercie.

●